



## **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

### **Déclaration de Politique Monétaire pour le premier trimestre 2024**

En date du 26 février 2024, le Comité de Politique Monétaire s'est réuni pour analyser les développements macroéconomiques récents de l'environnement international, régional et national ; évaluer les résultats des récentes décisions prises au cours du trimestre précédent par ce comité et décider sur de nouvelles mesures prévues à court terme au niveau de la politique monétaire et de change.

Sur les trois derniers mois de 2023, la croissance économique mondiale est demeurée faible au quatrième trimestre 2023 suite aux conditions de financement international restrictives. L'inflation a continué à baisser dans l'ensemble des pays de l'OCDE, suite notamment à la diminution des cours internationaux des produits de base et à la politique monétaire restrictive menée pour lutter contre l'inflation.

Selon les perspectives économiques régionales du FMI d'octobre 2023, la croissance économique des pays de la Communauté Est Africaine devrait décélérer en 2023 mais reste forte comparativement à celle de toute l'Afrique subsaharienne.

Les estimations de la croissance économique du Burundi indiquent que l'économie continue à se redresser, tout en restant confrontée aux chocs qui ralentissent le rythme de croissance. Les prévisions du cadrage macroéconomique du Burundi montrent que l'activité économique pourrait s'accélérer en 2024 à 4,2 contre 2,8 % en 2023, à la suite de l'amélioration de l'activité dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Le déficit du compte courant s'est davantage creusé au quatrième trimestre 2023 par rapport au même trimestre de l'année dernière, en liaison avec l'accroissement des importations qui demeurent supérieures aux exportations.

Le déficit budgétaire a également progressé au quatrième trimestre 2023 par rapport au même trimestre de 2022 suite à une forte augmentation des dépenses qui l'emporte sur l'augmentation des recettes.

9

L'inflation globale a continué sa tendance baissière, passant de 27,2 % au troisième trimestre à 22,3 % au quatrième trimestre 2023. Cette baisse a porté sur l'inflation alimentaire (26,6 contre 36,8 %) et l'inflation sous-jacente (15,3 contre 20,6 %) suite principalement à l'amélioration de la production agricole et à la politique monétaire restrictive menée par la Banque Centrale.

Les prévisions d'inflation indiquent que l'inflation globale va continuer sa tendance baissière pour s'établir à 15,2 % au premier trimestre 2024. Cette baisse portera sur toutes les composantes de l'IPC. Elle est attribuable, d'une part, à une demande modérée consécutive à l'action de la politique monétaire restrictive et d'autre part, à la baisse des prix des produits de base et énergétiques sur le marché international. De plus, la bonne production agricole attendue aura un impact sur la baisse des prix des produits alimentaires.

Toutefois, ces prévisions sont sujettes à des risques importants notamment les conflits géopolitiques qui pourraient s'accroître, les tensions sur les prix internationaux des matières premières et énergétiques, de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement et les aléas climatiques.

Sur base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire considère que l'orientation actuelle de la politique monétaire va contribuer à ramener progressivement l'inflation autour de son objectif de 8,0 % à moyen terme et soutenir la stabilité macroéconomique.

Dans cette optique, la Banque Centrale s'engage à adopter une approche prudente et adaptative qui assure la stabilité des prix et du secteur financier.

De ce qui précède, la Banque de la République du Burundi prend les mesures suivantes pour la période à venir :

1. Le relèvement du taux directeur de 200 points de base qui passe de 10,0 à 12,0 % ;
2. La période de constitution des réserves obligatoires est fixée à 15 jours à partir de la période de référence qui sera déterminée dans une circulaire ;
3. La mise en place des titres de la Banque Centrale comme nouvel instrument de politique monétaire. Les modalités de mise en œuvre seront communiquées au moment opportun ;
4. La poursuite du processus de libéralisation du marché des changes pour accroître la disponibilité des devises sur le marché ;

5. La Banque de la République du Burundi s'engage à maintenir une communication transparente avec tous les acteurs économiques pour assurer la réussite des réformes en cours.

Fait à Bujumbura, 07 mars 2024

**Edouard Normand BIGENDAKO**



**Gouverneur.**